Municipalité de Saint-Jacques

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **22 août 2022 à 19 h,** à laquelle sont présents :

Madame Josyanne Forest, mairesse

Monsieur Denis Forest, conseiller
Monsieur Jean-François Leblanc, conseiller
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution numéro 344-2022
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

Avis spécial de convocation et certificat

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été donné en mains propres, à chacun des membres du conseil.

ADMINISTRATION

Résolution numéro 345-2022
Embauche d'un directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire embaucher un directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint ;

ATTENDU QUE l'entrée en fonction est prévue le 29 août 2022 ;

ATTENDU QUE les conditions de travail sont celles prévues au contrat signé entre les parties ;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande l'embauche de monsieur Marc-André Caron et de fixer le salaire à l'échelon 3 de la fonction de directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint dans le cadre de la politique des postes cadres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'entériner l'embauche de monsieur Marc-André Caron à titre de directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Jacques.

Municipalité de Saint-Jacques

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 346-2022
Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 05.

[Signé]	*[Signé]*
Josée Favreau, OMA, g.m.a.	Josyanne Forest
Directrice générale et greffière-trésorière	Mairesse

Les résolutions numéro 344-2022 à 346-2022 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.